

L'an deux mille dix-neuf, le dix juillet, à quatorze heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six juin deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Roquefort-la-Bédoule sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : *Elaboration d'un schéma de desserte forestière à l'échelle du Parc naturel régional de la Sainte-Baume*

Délibération N° 224-2019

Membres en exercice : 36

Membres présents : 19

Pouvoirs : 5

Excusés, absents : 12

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

Présents(es):

Jean Antoine SANTIAGO

Roger ANOT

Michel DESJARDINS

Blandine MONIER

Claude SERIEYS

Robert DELEDDA

Michel GROS

Monique MATHIEU

Alain DARMUZEY

Ariane BOSSEZ

Patrick BLANC

Sylvie GUIGONNET

Claude FABRE

Joseph FABRIS

André BREMOND

Christophe PALUSSIÈRE

Suzanne ARNAUD

Jacqueline BOUYAC

Véronique DELFAUX

Pouvoirs :

Monsieur Mouloud BELAÏDI délégué la commune de Brignoles, a donné pouvoir à Madame Sylvie GUIGONNET, déléguée de la commune de Rougiers,

Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur André BREMOND, délégué de la commune de Tourves,

Madame Hélène AUDIFFREN, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Maire de la Roquebrussanne,

Monsieur Christian OLLIVIER, délégué de la commune de Roquevaire, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Une autre vie s'invente ici

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Jacques PAUL, Monsieur Jean-Paul HUSSIE, Madame Monique CHAMLA, Monsieur Jean PAPERÀ, Madame Jocelyne LAVALEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Pierre-Olivier CHARRIER, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT, Madame Patricia SAEZ, Monsieur Didier REAULT.

Etaient également présents :

Jérôme ORGEAS, Maire de Roquefort-la-Bédoule ; Claude PIGNOL, Adjoint Roquefort-la-Bédoule ; Maïté FOURNIER, Adjointe au tourisme et cadre de vie de Roquefort-la-Bédoule ; Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ; Alexandre ABRY, chargé de mission Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Philippe SUSINI, Direction de l'environnement Conseil départemental 13 Référent PNR Sainte-Baume ; Jean-François RICHON, Chef du service Partenariat Métropole AMP ; Marc VERRECCHIA, Directeur Site et Espace naturel Métropole AMP ; Nikola Watté, Président du Conseil de Parc ; Monsieur Louis-Marie GIACOBBI, Vice-président du Conseil de Parc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant

- * que la forêt occupe une place prépondérante au sein du territoire constituant le périmètre du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume et que le Syndicat mixte du Parc naturel régional vient d'élaborer sa 1ère Charte Forestière de Territoire visant à faire de la forêt un levier de développement pour le territoire,
- * le besoin de mettre en place et structurer une filière écologique du bois sociologiquement et écologiquement responsable dans un contexte d'une augmentation future de la demande en bois sur le territoire,
- * la nécessité de garantir une gestion durable de la forêt en prenant en compte l'ensemble de ses aspects multifonctionnels : économiques, écologiques et sociaux,
- * que la Région Provence Alpes Côte d'Azur, autorité de gestion des fonds européens pour les programmes FEDER, FEADER et POIA-FEDER, lance un appel à projets dans le cadre du programme de développement rural FEADER sur le type d'opération 16.7.2 « stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt »,

Il est proposé de répondre à cet appel à projet en présentant un dossier de demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur d'un montant de 42 899 € au FEADER et de 10 724 € de contreparties nationales.

L'action réalisée dans le cadre de cet appel à projet, planifiée au sein du plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume (Fiche action C3) portera sur l'élaboration d'un schéma de desserte forestière à l'échelle du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :

Sous-Actions	Dépenses	Recettes	
Coordination de la démarche Syndicat mixte PNR Sainte-Baume	10 000 €	FEADER Mesure 16.7.2	42 899 € (64 %)
Réalisation de l'étude : - Recueil des données (peuplements, potentialités, voirie existante, usages, environnement, filière bois locale, retour d'expérience des partenaires...); - Avant-projet de schéma de desserte ; - Hiérarchisation et programmation des investissements de voirie ; - Expertises environnementales - Evaluation stratégique environnementale du schéma de desserte forestière	57 030 €	Région Provence- Alpes-Côte d'Azur / État	10 724 € (16 %)
		Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume	13 407 € (20 %)
TOTAL	67 030 €		67 030 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré le comité Syndical décide à l'unanimité.

- * de s'engager dans la réalisation du schéma des desserte forestière en tant que chef de file de l'opération ;
- * de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, guichet unique et service instructeur (GUSI), à hauteur de 53 623 € pour des dépenses totales s'élevant à 67 030 € ;
- * d'autoriser le Président à signer tous documents afférant à la réalisation de l'opération et à effectuer une demande de subvention auprès du GUSI.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Michel GROS

